

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député n'a pas fait cette observation de propos délibéré.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je demande que décision soit rendue sur l'appel au Règlement.

M. DECHÈNE: J'ai cité mes preuves. Je prouverai à l'honorable député qu'il a bien prononcé ces paroles, et il pourra ensuite demander une décision, car...

M. JOHNSTON (Bow-River): L'honorable député a dit une chose qui n'est pas vraie. J'ai invoqué la question de privilège et je lui demande de se rétracter.

M. DECHÈNE: Je ne rétracterai rien, parce que c'est vrai. La preuve est au hansard.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Quand un honorable député fait une assertion et qu'un autre honorable représentant la déclare absolument sans fondement, elle peut l'être en effet, au jugement de cet honorable député.

M. JOHNSTON (Bow-River): Mais ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Quand un honorable député déclare qu'un autre honorable député fait délibérément une fausse assertion, c'est différent.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il m'a accusé d'avoir fait une fausse assertion. Cependant, s'il n'est pas assez gentleman pour se rétracter, restons-en là.

M. DECHÈNE: Monsieur le président, dans le hansard du 4 mai je trouve les questions suivantes posées par l'honorable député:

M. Johnston (Bow-River):

1. A-t-on expédié en Angleterre une certaine quantité de sable bitumineux de l'Alberta?
2. Dans l'affirmative, dans quel but?
3. En quelle année a-t-on fait cet envoi, et quelle en a été la quantité?
4. Qui a fait cet envoi?
5. Quel en a été le coût total au gouvernement du Canada?
6. Quel rapport, s'il en est, le Gouvernement a-t-il reçu?

Voici les réponses à la même page:

L'hon. M. Crerar: Je puis répondre à cette question, mais il serait peut-être bon de donner ici quelques mots d'explication. Lorsque ce sable bitumineux a été expédié en Angleterre, deux ministères fédéraux s'occupaient de cette affaire. Ils sont maintenant fusionnés dans le ministère des Mines et ressources. La correspondance échangée à ce sujet est volumineuse et elle ne fait pas partie des réponses aux questions; mais nous avons inclus certains rapports établis par les fonctionnaires du ministère. Je puis ajouter qu'il n'en a rien coûté au Gouvernement du fait de l'expédition de ce sable bitumineux. Je crois que tous les renseignements pertinents se trouvent dans la réponse.

Ministère des Mines et ressources (pour ce qui est de l'ancien ministère de l'Intérieur):

1. Oui.
2. Dans un but d'expérimentation.
3. En 1920 et 1922: 21.2 tonnes en 1920; 20 tonnes en 1922.
4. Le général W. B. Lindsay.
5. Le général Lindsay a supporté tous les frais de l'expédition de ces sables, depuis Edmonton jusqu'en Angleterre.

M. JOHNSTON (Bow-River): Fort bien, mais passons plus loin. La réponse n'est donnée que partiellement. Ce fut la réponse donnée par l'ancien ministère de l'Intérieur. Que l'honorable député termine la citation.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): L'honorable député de Bow-River ne peut intervenir que si l'honorable opinant y consent.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je veux le tenir sur la bonne voie.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Voici un commentaire qui se rapporte au point de Règlement qui a été soulevé; il se trouve à la page 775, des *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne, troisième édition:

18 février 1915.

L'honorable Thomas Simpson Sproule, Orateur.

L'usage parlementaire ne condamne pas l'expression portant qu'une déclaration est mensongère.

Le 18 février 1915, monsieur l'Orateur a expliqué à la Chambre que la décision qu'il avait rendue le 16 du même mois au sujet d'une déclaration de l'honorable ministre de la Justice n'était pas "que l'usage parlementaire ne condamne pas l'expression portant que la déclaration d'un honorable député est mensongère", mais "que l'usage parlementaire interdit d'affirmer que la déclaration est mensongère au su du député qui la formule".

Journaux de la Chambre des communes, 1915, vol. 51, page 57.

M. DECHÈNE: L'autre question inscrite au *Feuilleton* par l'honorable député reçut réponse, comme il le dit, du ministère de l'Intérieur. La réponse à la première question était: oui. La réponse n° 2 indique l'endroit où furent expédiés les sables et les réponses 3, 4 et 5 établissent ce qu'il en a coûté. Il n'y a rien qui indique les moindres frais relativement à des expéditions au ministère des Mines et ressources naturelles. C'est assez clair.

M. JOHNSTON (Bow-River): Le ministre ne dit pas cela, cependant.

M. DECHÈNE: Pas un dollar.

M. JOHNSTON (Bow-River): Vous ne trouverez pas de parole du ministre à cet effet.